

Voici quelques renseignements qui vous seront utiles pour la mise en place d'une prise en charge logopédique.

- **Quelles démarches sont à entreprendre ?**

Voici quelques documents qui seront nécessaires à la constitution d'un dossier pour la mutuelle et qui doivent être fournis à votre logopède avant le bilan logopédique

Mon enfant ne <b>parle</b> pas aussi bien que les enfants de son âge	Mon enfant a des difficultés pour <b>lire, écrire ou calculer</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Un <b>quotient intellectuel</b> (PMS, psychologue,...)</li><li>• Une <b>audiométrie</b> (faite chez l'ORL) Une <b>prescription de bilan logopédique</b> faite par un médecin spécialiste (ORL, pédiatre,...)</li><li>• Le formulaire de demande pour la mutuelle complété (fourni par votre logopède)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Une <b>prescription de bilan logopédique</b> faite par un médecin spécialiste (pédiatre, ORL...)</li><li>• Le formulaire de demande pour la mutuelle complété (fourni par votre logopède).</li></ul>

Le bilan corrigé et rédigé de l'enfant est envoyé ou donné en main-propre au médecin spécialiste que vous avez choisi de consulter. Ce dernier fera part, suite à la lecture du bilan, de sa décision quant à la prise en charge logopédique nécessaire ou non de votre enfant.

Enfin, le dossier (au complet) sera envoyé à la mutuelle par votre logopède. Quelques semaines de patience seront alors de mise jusqu'à la décision du médecin-conseil de la mutuelle (un courrier vous sera envoyé à votre domicile).

- Comment se passent les séances de logopédie ?

La logopédie peut se faire à l'école ou au cabinet de votre logopède. Pour chacune des deux options il y a des avantages et des inconvénients. Selon les difficultés de votre enfant, le logopède vous proposera une ou deux séances d'une demi-heure par semaine.

→ A l'école (il faut avant tout l'accord du directeur de l'établissement), votre enfant est retiré de la classe durant une (ou deux) demi-heure, vous avez moins de contacts avec le logopède, le tiers-payant ne peut pas être appliqué. En revanche, une collaboration plus importante est réalisée entre l'enseignant et le logopède. Aucun trajet n'est à réaliser de votre côté.

→ Au cabinet du logopède<sup>1</sup>, votre enfant viendra après 16h ou le mercredi après-midi. Selon les horaires, la fatigue de l'enfant est à considérer. Le logopède a moins de contacts avec l'enseignant, il faudra vous déplacer jusque là. Par contre, vous aurez à chaque séance un retour du logopède et la logopédie n'empiète pas sur le temps de l'école.

Enfin, la logopédie demande une continuité dans la prise en charge, ce qui explique qu'il est souhaitable que des séances de rééducation soient aussi organisées durant les diverses vacances scolaires (selon vos disponibilités).

- Combien de temps dure un traitement logopédique ?

De quelques mois à 2 ans selon les difficultés de l'enfant. La mutuelle autorise une prise en charge d'un an renouvelable. Un bilan d'évolution doit alors être effectué au terme de la première année afin de juger de la pertinence de la poursuite du traitement.

- Quel est le coût des séances de logopédie ?

	Honoraires	Remboursement mutuelle	Vos frais réels
Bilan initial (max 5 séances)	30,87 €	23,16 €	<b><u>7,71 €</u></b>
Bilan d'évolution	44,11 €	33,09 €	<b><u>11,02 €</u></b>
Séance de 30 min	22,05 €	16,54 €	<b><u>5,51 €</u></b>
Séance d'une heure	44,11 €	33,09 €	<b><u>11,02 €</u></b>

Vous recevrez une facture à votre domicile (toutes les deux semaines ou tous les mois à votre préférence avec un numéro de compte bancaire où verser la somme).

Dès réception du paiement, je vous ferai parvenir l'attestation de soins qui vous permettra d'être remboursé auprès de votre mutuelle.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et vous prions de croire, cher(s) parent(s), en l'expression de nos meilleures salutations.

L'ASBL Eulavie

---

1 Le cabinet se situe au 24, Rue des Groseilliers 7000 Mons